



Délibération No. 12-2026
Budget principal - Budget primitif 2026

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mercredi 03 juin 2026

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Jean Charles Jobart représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, conseiller
- . M. Jérôme Sourisseau, Président
- . M. Philippe Bouty, conseiller

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, Maire adjoint

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère

Personnalité qualifiée

- . M. Olivier Balez
- . M. Lucas Hureau

Représentants du personnel

- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, représentante du Département avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M. Florian Surget, représentant de la Ville d'Angoulême, avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy
- . Mme Hélène Topouria, représentante du personnel, avait donné pouvoir à M. Arthur Gatard

Ont également participé à ce conseil

- . M. Florent Gallardo, Préfecture de la Charente
- . M. Jacques Deville, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Julie Tugas, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Catherine Moreau, Département de la Charente
- . M. Frédéric De Faccio, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier Leroux, Ville d'Angoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, Paierie Départementale de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, GrandAngoulême

En visioconférence

- . M. Florian Surget, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Etienne Capra, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Baptiste Debringas, Région Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . M. Mathieu Charrier, responsable de la programmation et de la production
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 10

pouvoir : 3

votants : 13 (sur 13 membres)

la **citô** internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No. 12-2026

Budget principal - Budget primitif 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 27 février 2026, dans un contexte d'évolution du projet de l'établissement et conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs. Il traduit une stratégie de développement prudente, fondée sur la consolidation des recettes propres, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite d'un niveau d'activité soutenu.

La programmation culturelle 2026 demeure ambitieuse et diversifiée, visant tous les publics et renforçant le rayonnement de l'établissement au plan national et international. Parmi les temps forts figurent plusieurs expositions majeures, la poursuite d'initiatives artistiques emblématiques, ainsi que le développement de dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Les projets phares, tels que « Une BD et on joue » avec des lectures théâtralisées, le dispositif de « ciné-vélos » ou la bibliothèque itinérante « Bibliambdbulle », contribuent à rapprocher la culture des publics éloignés notamment sur le territoire Charentais mais aussi à valoriser la création contemporaine autour de la bande dessinée.

L'ensemble des actions prévues consolide le positionnement de l'établissement comme un lieu de référence dans le domaine de la bande dessinée et de l'image.

À la différence des prévisions initiales du DOB où l'équilibre du budget n'était pas atteint le budget primitif 2026 intègre un ensemble de mesures et de pistes d'ajustement déjà présentées au dernier Conseil d'administration, tant sur les dépenses que sur les recettes, qui ont permis de sécuriser l'équilibre de la section de fonctionnement.

Enfin, le budget accompagne la poursuite des réflexions stratégiques autour du projet scientifique et culturel du musée et des besoins d'investissement, en lien avec les partenaires et financeurs institutionnels. Il permet de continuer à moderniser et réhabiliter les équipements, de préparer l'actualisation du parcours permanent et de soutenir le développement d'un écosystème culturel cohérent avec les ambitions de l'établissement.

À l'aune de ces éléments, **la section de fonctionnement du budget primitif 2026 est présentée en équilibre** dans le présent rapport. Dans cette hypothèse, le solde disponible à la fin de l'exercice 2026 serait similaire à celui constaté en 2025, soit un excédent cumulé d'environ **+ 928 K€**. L'établissement pourra mobiliser tout ou partie de cette réserve en fonction des besoins identifiés au cours de l'exercice, notamment pour absorber d'éventuels dépassements sur certaines lignes de crédits.

Pour mémoire, les perspectives budgétaires présentées dans la CPO votée lors du conseil d'administration de juillet 2024 prévoyaient un solde de réserves déficitaire d'environ 7 K€ à fin 2026. Grâce aux ajustements et mesures intégrés dans le présent budget primitif, la réserve fin 2026 resterait donc largement supérieure aux prévisions initiales.

Section fonctionnement

I - Les dépenses de fonctionnement 2026

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites pour un montant total de **8 195 262 €**, incluant la réserve financière (excédents des exercices antérieurs). Elles enregistrent une hausse d'environ 397 K€ par rapport au budget primitif 2025 hors reprises des résultats.

Les charges se décomposent de la manière suivante :

Les charges à caractère général,

Elles s'élèvent à **3 872 582 €**, soit une augmentation de 473 K€ par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2025.

Les évolutions de dépenses, à la hausse comme à la baisse, détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires 2026, justifient un niveau global de charges à caractère général supérieur à celui de 2025.

Pour rappel, et compte tenu de son montant significatif, la variation de stock de la librairie, estimée à 261 K€, est inscrite de manière prévisionnelle en dépenses dans ce chapitre, conformément aux pratiques des exercices précédents. En contrepartie, un montant équivalent de 261 K€ est inscrit en recettes de fonctionnement au niveau des atténuations de charges, dans l'attente de la constatation du stock réel en fin d'exercice.

Au-delà du maintien à un niveau élevé des dépenses de maintenance et d'entretien des bâtiments, les crédits liés à la programmation d'expositions et aux opérations culturelles sont également en progression. Il convient toutefois de souligner que ces actions bénéficient majoritairement de financements fléchés.

À ce titre :

- les projets inscrits dans le cadre de la manifestation « **Le Grand Off** » intègrent des dépenses de fonctionnement compensées par des demandes de subventions auprès de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant total de 260 K€ inscrit tant en dépenses qu'en recettes au stade du budget primitif.

Cette enveloppe de 260 K€ se décompose comme suit :

- 230 K€ correspondant aux projets d'expositions et d'animations portés par la Cité dans le cadre du Grand Off,

- 14 K€ destinés à la mise en place et au fonctionnement du comité de sélection, dont la gestion opérationnelle a été confiée par la Ville d'Angoulême à la Cité.

Dans ce cadre, il a été convenu entre la Ville d'Angoulême et la Cité que l'ensemble des représentants des auteurs et autrices, des libraires et des éditeurs indépendants serait rémunéré selon le tarif de la Charte des auteurs pour chaque journée de travail effectif (cf. courriel de la boîte UNESCO du 11/12/2025 et lettre de mission adressée par l'adjoint au maire au Directeur de la Cité le 11/12/2025).

- 16 K€ relatifs aux opérations de sécurisation de l'ensemble des sites (Chais Magelis et Vaisseau Moebius) dont la gestion et l'engagement des dépenses nous ont également été confiés par la Ville d'Angoulême.

Lors de différents échanges (cf courriel du DGA de la Ville d'Angoulême adressé aux partenaires publics le 09/01/2026...) le principe d'une prise en charge de ces dépenses a été évoqué, avec une répartition équilibrée entre l'État et la Région, la Ville d'Angoulême concentrant pour sa part son soutien financier sur les porteurs de projets disposant d'une trésorerie plus fragile.

A l'issue de différents échanges avec les services de l'État et de la Région, nous avons déjà eu confirmation d'un montant d'aides s'élevant à 230 K€. Il reste donc à date un solde de 30 K€ (correspondant aux frais du comité artistique et aux frais de gardiennage/sécurité que la Régie du Grand Off missionnée par la Ville nous a demandé de prendre directement en charge), pour lequel nous attendons une confirmation de financement.

- les **expositions majeures** présentées ou à venir font l'objet de cofinancements dans le cadre des partenariats développés par l'établissement.

Ainsi, la progression des charges à caractère général doit être appréciée au regard de l'augmentation concomitante des aides et subventions affectées.

Les charges de personnel,

Elles s'établissent à **2 560 919 €** soit une légère baisse d'environ 8 K€ par rapport au budget primitif 2025.

Les crédits inscrits sur ce chapitre demeurent globalement stables. Cette stabilité apparente masque toutefois plusieurs facteurs d'évolution structurelle :

- **Point d'indice et rémunérations** : l'évolution annuelle du point d'indice et l'application des conventions collectives représentent une augmentation incompressible (de l'ordre de 34.5 K€ en 2026) impactant toutes les lignes de rémunération et charges afférentes.
- **Mouvements anticipés** : remplacements ponctuels, recrutements provisoires liés à des projets financés, renforts saisonniers et évolutions salariales sont intégrés pour maintenir la continuité du service.
- **Optimisation interne** : la stabilité du budget est rendue possible grâce à des réorganisations internes, au décalage de certains recrutements et à une gestion fine des effectifs.

L'arrêt des contrats aidés a conduit la Cité à engager certaines créations ou pérennisations de postes, notamment au sein des services d'entretien et de ménage. À ce titre, deux postes ont été pérennisés, représentant un équivalent d'un temps plein et d'un temps partiel.

Ainsi, l'effectif de l'équipe ménage est désormais composé de 3 agents en CDI, contre 6 personnes précédemment mobilisées dans le cadre du dispositif des contrats aidés, ce qui a nécessité une révision des horaires ainsi que des zones entretenues.

Ces ajustements devront se poursuivre dans d'autres secteurs, notamment en matière d'accueil du public, afin de garantir la qualité du service rendu. À ce titre, la pérennisation d'au moins deux postes d'agents d'accueil apparaît nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du musée et du cinéma.

Malgré les efforts de maîtrise des dépenses engagées par l'établissement, une progression des charges de personnel demeure à anticiper sur les exercices à venir au regard des évolutions précitées, ce qui nécessitera des arbitrages budgétaires adaptés.

Les charges exceptionnelles (ex. chapitre des dépenses imprévues),

Les dépenses qui s'élevaient à **925 687,52 €** au budget primitif 2025, correspondaient à l'intégration de la réserve financière de l'établissement.

Toutefois, le chapitre des "Dépenses imprévues" n'existe plus dans la nomenclature comptable applicable à l'établissement à compter de 2026. Désormais, afin de faire apparaître distinctement les excédents reportés, les crédits correspondants sont inscrits au sein du chapitre des "Charges exceptionnelles".

Ainsi les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **931 245 €** et se composent de :

- 2 600 € destinés à d'éventuelles régularisations de fonctionnement courant ;
- **928 644,71 €** correspondant à la reprise de la réserve financière (excédents antérieurs reportés).

A ce stade, aucune mobilisation de la réserve n'est effectuée pour assurer l'équilibre du budget primitif 2026. Les crédits inscrits sur ce chapitre constituent ainsi une marge de sécurité, mobilisable en cours d'exercice pour faire face à des besoins imprévus.

Les autres charges,

Concernant les autres charges, celles-ci se décomposent comme suit :

- les autres **charges de gestion courante**. Les crédits inscrits s'élèvent à **340 016 €**, soit une hausse d'environ 22 K€ par rapport au budget primitif 2025. Ce chapitre comprend notamment :
 - les droits d'auteur liés aux interventions artistiques ;
 - les prestations de création et de conception graphique et scénographique pour les expositions et projets culturels.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, cette progression modérée s'explique principalement par les engagements liés au festival « Le Grand Off », notamment en matière de rémunération des auteurs, y compris pour le comité artistique chargé de la sélection des projets.

- les **charges financières** pour un montant de **2 500 €**, identique à celui du budget primitif 2025. Elles correspondent principalement aux frais liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie ouverte auprès d'un établissement bancaire.
- les **dotations aux amortissements** sont inscrites pour un montant de **488 000 €**, en baisse d'environ 87 K€ par rapport au budget primitif 2025.

Cette évolution traduit un ralentissement des opérations d'investissement. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par l'absence de nouvelles subventions d'équipement et l'achèvement de plusieurs programmes d'investissement structurants engagés en 2025.

Par ailleurs, les reprises sur subventions d'investissement sont estimées à 450 K€, dans l'attente de la consolidation des prévisions. Ces éléments conduisent à un autofinancement net prévisionnel de 38 K€, venant impacter la section de fonctionnement.

II - Les recettes de fonctionnement 2026

Les recettes de fonctionnement sont inscrites pour un montant total de **8 195 262 €**, incluant la reprise des excédents antérieurs reportés, y compris celui de l'exercice 2025, pour un montant de 928 644,71 €.

Les produits de l'exercice se décomposent comme suit :

Les recettes propres,

Les recettes propres sont estimées à **1 496 484 €**.

Globalement, les recettes attendues des principaux secteurs d'activité sont positionnées à un niveau inférieur à celui du budget primitif 2025, avec un écart cumulé d'environ -142 K€. Ce positionnement prudent vise à sécuriser l'équilibre financier dans un contexte marqué par plusieurs facteurs exogènes.

En effet, plusieurs éléments conjoncturels justifient cette approche prudente : annulation du festival de la bande dessinée 2026, conditions météorologiques et inondations du début d'année, baisse des recettes locatives du Bâtiment Moebius.

Les chiffres consolidés de l'exercice 2025 confirment que les objectifs initiaux ont été atteints, constituant une base de départ plutôt favorable pour 2026 sous réserve des probables variations évoquées ci-dessus.

Dans ce contexte, les recettes propres représentent néanmoins plus de **21 %** du budget prévisionnel hors excédents reportés, traduisant le maintien d'un niveau significatif d'autofinancement.

Les subventions et financements fléchés,

Les subventions et financements fléchés s'élèvent à **1 890 096 €**, en hausse d'environ 839 K€ par rapport au budget primitif 2025.

Ces recettes sont directement liées à des opérations spécifiques et permettent principalement de soutenir la programmation et la production des expositions.

Les principaux financements sont les suivants :

- Expositions majeures 2026 qui permettent de dégager des recettes estimées à plus de 427 K€ :
 - « L'Aventure Editoriale / Delcourt, 40 ans au rythme du 9^{ème} Art » (coproduction éditions Delcourt),
 - « Thorgal, les vies d'un Héros » coproduction Musée de Lodz),
 - LGBTQomics (coproduction établissement La Contemporaine),
 - Exposition « Cling – la Bande Dessinée parle cash » produite par la Cité pour la Monnaie de Paris, suite à un marché publics remporté juin 2025.

- Festival Le Grand Off pour lequel des subventions sont attendues de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État pour environ 260 K€.
- Des financements fléchés pour les opérations culturelles récurrentes et pour de nouvelles opérations à hauteur d'environ 716 K€. Des aides extérieures complémentaires ainsi que des recettes de mécénat (au chapitre des produits exceptionnels), attendues en cours d'exercice dans le cadre de projets culturels additionnels, sont intégrées dès le budget primitif, conformément aux pistes envisageables présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Ces financements contribuent à limiter l'impact des dépenses sur la section de fonctionnement et participent à l'équilibre global du budget 2026.
- L'inscription des aides de la Ville d'Angoulême et de MAGELIS en contrepartie des dépenses inscrites pour la mise à disposition de bâtiments soit une somme cumulée de 429 K€.
- Enfin, ce chapitre intègre le soutien fléché de Grand Angoulême à hauteur de 57 560 €, destiné aux actions culturelles de l'établissement ainsi qu'à l'accompagnement des auteurs en situation de précarité (Maison des auteurs, appui juridique).

Au total, les subventions fléchées représentent environ **26 %** des produits attendus en 2026 hors excédents reportés.

Ainsi, les recettes propres de l'établissement, composées des ressources directes (billetterie, ventes en boutique, locations d'espaces, actions de médiation,...) et des subventions fléchées sur projets, représentent environ **47 %** du total des produits du budget primitif.

Les contributions statutaires,

Les contributions statutaires, versées par les personnes publiques membres de l'établissement, s'élèvent à un montant total de **3 028 263 €**.

Elles représentent moins de **42 %** des produits de fonctionnement hors excédents reportés et se répartissent comme suit :

- Département de la Charente : 1 165 814 €
- État : 784 229 €
- Ville d'Angoulême : 694 678 €
- Région Nouvelle-Aquitaine : 383 542 €

Ces contributions constituent le socle du financement de l'établissement et garantissent la stabilité de son fonctionnement.

Toute évolution de ces participations nécessite une anticipation en année N-1, une concertation entre les partenaires, ainsi que des ajustements statutaires validés par l'ensemble des tutelles.

Dans ce cadre, le budget prévisionnel 2026 ne prévoit ni rebasage ni augmentation des contributions par rapport à 2025.

Les autres produits,

Les autres produits se décomposent de la manière suivante :

- les **atténuations de charges** sont inscrites à hauteur de **311 000 €**. Elles correspondent principalement aux dernières aides perçues au titre des contrats aidés sur l'exercice 2025 (ces dispositifs étant arrêtés en 2026) et aux remboursements de la Caisse d'assurance maladie et des organismes de prévoyance.

Par ailleurs, un montant de 261 K€ est inscrit au titre de la constatation prévisionnelle des stocks de la librairie en fin d'exercice, en contrepartie des crédits inscrits en dépenses.

- les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à **30 774 €** et correspondent notamment à la part des titres-restaurant restant à la charge des salariés de l'établissement.
- les **produits exceptionnels** sont estimés à **60 000 €**. Ils intègrent, de manière prévisionnelle, des recettes attendues au titre de dons et de partenariats financiers liés à des projets culturels en cours ou à venir.
- les **opérations d'ordre** sont inscrites à hauteur de **450 000 €**, en baisse de 135 K€ par rapport au budget primitif 2025. Elles correspondent aux reprises sur subventions d'investissement, en lien avec les opérations d'équipement amorties. Ces reprises sont estimées à 450 K€ en 2026, contre 585 K€ en 2025.

Cette diminution traduit la normalisation après des régularisations exceptionnelles intervenues en 2025 et l'absence de nouvelles subventions d'équipement pour certains investissements déjà réalisés. Ces montants restent susceptibles d'ajustements en cours d'exercice, une fois les prévisions consolidées, via une décision modificative.

Comme indiqué précédemment, l'autofinancement net prévisionnel en section de fonctionnement (différentiel entre dotations aux amortissements et reprises sur subventions) est estimé à 38 K€ pour 2026.

- Pour les **transferts de charges**, à la demande du comptable public les crédits précédemment inscrits en 2025, relatifs à l'étalement des dépenses d'expositions sur plusieurs exercices, ne sont plus imputés sur ce chapitre. Désormais, ces opérations se traduisent par une réduction des charges, et donc par une diminution des crédits prévisionnels inscrits au niveau des charges à caractère général.

D'une manière globale la structure des recettes 2026 repose sur un équilibre entre ressources propres, financements fléchés et contributions statutaires, permettant de sécuriser le modèle économique de l'établissement tout en accompagnant le développement de ses activités.

Au regard de l'ensemble des dépenses et des recettes présentées, le budget primitif de la section de fonctionnement est équilibré pour l'exercice 2026.

Section investissement

Les dépenses d'investissement 2026

Elles s'élèvent à un montant total de **559 868.80 €** hors restes à réaliser et sont décomposées de la manière suivante :

- la somme de **450 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour la contrepartie des subventions d'investissement reprises en recettes de la section de fonctionnement.

Compte tenu des modifications des modalités d'amortissement intervenues en 2025, ce montant est prévisionnel et estimé sur la base des informations actuellement disponibles. Les crédits inscrits sont susceptibles d'évoluer à l'issue de la finalisation des calculs réalisés en lien avec le comptable public.

- la somme de **67 368.80 €** au chapitre des **immobilisations** (chap. opération 200905) qui comprend :

- des dépenses prévisionnelles à hauteur de 20 368.80 € qui pourront être effectuées via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement en cours d'exercice pour des travaux et des acquisitions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, et non pris en charge via les subventions fléchées du type organes de sécurité, organe de gestion climatique, équipements techniques divers, remplacement de matériel et d'outillage... ;

Ainsi si le budget le permet certains investissements pourront être envisagés par autofinancement notamment au sein du Vaisseau Moebius. Même si ces dépenses ne relèvent pas à proprement parler de notre responsabilité de locataire du site. Elles seront absorbables dans le budget 2026 en fonction des recettes dégagées sur l'activité congrès au sein du bâtiment.

- une dépense prévisionnelle de l'ordre de 47 000 € pour la réalisation d'une première étude architecturale en vue de la poursuite de la réhabilitation du parcours permanent du musée. Une demande de financement partiel via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) a été adressée à la Préfecture. Dossier en cours d'instruction.
- un montant de **40 000 €** qui est inscrit au chapitre des **immobilisations corporelles**. Il s'agit de l'inscription de crédits en prévision d'acquisitions d'originaux et objets de bande dessinée pour l'année 2026.
- un montant de **2 500 €** est inscrit au chapitre des **autres participations financières**. Il s'agit de l'inscription de crédits en prévision du versement de cautions notamment dans le cadre de locations immobilières.

Enfin, à ces dépenses prévisionnelles s'ajoutent, à titre d'information, **863 001.11 €** de **crédits restants à engager et à mandater** au titre des dépenses d'équipement à la clôture de l'exercice 2025.

Ces crédits correspondent principalement à l'achèvement de l'étude de faisabilité engagée en 2024, ainsi qu'à la finalisation des travaux de modernisation réalisés dans le cadre de l'aide attribuée par le Département de la Charente.

Les recettes d'investissement 2026

Elles s'élèvent à **573 467.54 €** et se répartissent comme suit :

- un montant de **37 367.54 €** inscrit au chapitre 001, correspondant à l'**excédent antérieur reporté** de l'exercice 2025.
- une somme de **488 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre**, en contrepartie des dotations aux amortissements des immobilisations inscrites en dépenses de la section de fonctionnement ;
- une somme de **48 100 €** saisie au titre des **subventions d'investissement**, correspondant aux financements attendus pour les opérations en cours et à venir.

Ces recettes comprennent notamment :

- une demande de financement au titre du FNADT, à hauteur de **37 600 €**, auprès de la Préfecture, pour une étude architecturale relative à l'évolution du parcours permanent du musée ;
- une demande de mobilisation de crédits disponibles sur le compte de soutien du CNC, à hauteur de **10 500 €**, pour le financement de travaux réalisés dans les salles de cinéma en 2025.

A ces éléments s'ajoutent, à titre d'information, **849 402 €** de **crédits restants à percevoir** à la clôture de l'exercice 2025. Ceux-ci correspondent principalement :

- au solde de la subvention d'investissement du Département de la Charente (reliquat de la subvention de modernisation attribuée en 2021), destiné aux opérations d'évolution du parcours permanent à venir ;
- ainsi qu'aux subventions accordées par le Département, la Région et l'État (Préfecture) pour le financement partiel de l'étude de faisabilité engagée en 2024.

Dans le cadre de la politique d'investissement visant à maintenir les bâtiments en bon état, à améliorer l'accueil du public et à soutenir le développement des activités, il convient de rappeler :

- le décalage entre les dates d'engagement des opérations d'investissement et les dates de versement des subventions d'équipement, conduisant l'établissement à mobiliser sa trésorerie, avec un impact sur le fonds de roulement et, le cas échéant, des frais financiers ;
- la nécessité pour l'établissement d'assurer le financement de ses amortissements (différentiel entre les dotations aux amortissements et les reprises sur subventions d'équipement), ainsi que des dépenses d'investissement urgentes et prioritaires, susceptibles d'impacter le budget de fonctionnement 2026.

Au regard de l'ensemble des dépenses et des recettes présentées, le budget primitif de la section d'investissement est équilibré en résultat cumulé pour l'exercice 2026.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal, tel que présenté dans le présent rapport, établi dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 27 février 2026, et équilibré en dépenses/recettes de fonctionnement et d'investissement.

Patrick Mardikian, Président du conseil d'administration de la Cité



Président du conseil d'administration de la Cité

BP 2026 - Section fonctionnement

DEPENSES D'EXPLOITATION		BP 2025	BP 2026	diff. BP26-BP25
Chap.	Libellés			
011	Charges à caractère général	3 398 703 €	3 872 582 €	473 879 €
	<i>dont variation stocks librairie</i>		261 000 €	
	<i>dont loyers bâtiments</i>		429 000 €	
012	Charges de personnel	2 568 810 €	2 560 919 €	-7 891 €
022	Dépenses imprévues, fonds de réserve	925 688 €	0 €	-925 688 €
65	Autres charges de gestion courante	318 200 €	340 016 €	21 816 €
66	Charges financières	2 500 €	2 500 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	6 300 €	931 245 €	924 945 €
	<i>dont charges exceptionnelles</i>		2 600 €	
	<i>dont fonds de réserve sur excédents antérieurs</i>		928 645 €	
042	Dotation aux amortissements et provisions	575 000 €	488 000 €	-87 000 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		7 795 201 €	8 195 262 €	

RECETTES D'EXPLOITATION		BP 2025	BP 2026	diff. BP26-BP25
Chap.	Libellés			
002	Excédent antérieur reporté	925 688 €	928 645 €	2 957 €
013	Atténuation de charges	346 865 €	311 000 €	-35 865 €
	<i>dont variation stocks librairie</i>		261 000 €	
70	Ventes de produits, prestations	1 638 700 €	1 496 484 €	-142 216 €
74	Subventions d'exploitation	4 098 963 €	4 918 359 €	819 396 €
	Participations personnes publiques membres	3 048 263 €	3 028 263 €	-20 000 €
	<i>Département de la Charente</i>	1 165 814 €	1 165 814 €	
	<i>Etat</i>	804 229 €	784 229 €	
	<i>Ville d'Angoulême</i>	694 678 €	694 678 €	
	<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	383 542 €	383 542 €	
	Subventions fléchées	1 050 700 €	1 890 096 €	839 396 €
	<i>dont subv. Grand Angoulême fonct. culturel</i>	57 560 €	57 560 €	
	<i>dont subventions loyers bâtiments</i>		429 000 €	
75	Autres produits de gestion courante	32 542 €	30 774 €	-1 768 €
77	Produits exceptionnels	87 443 €	60 000 €	-27 443 €
042	Transferts de charges	80 000 €	- €	-80 000 €
042	Reprises amortissements subv. invest.	585 000 €	450 000 €	-135 000 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		7 795 201 €	8 195 262 €	

BP 2026 - Section d'investissement

EMPLOIS		BP 2026	Restes à réaliser N-1	Total
Chap.	Libellés			
001	Déficits antérieurs reportés	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	450 000 €		450 000 €
200905	Opération bâtiment général	67 369 €	862 401 €	929 770 €
	<i>dont autres opérations diverses (si autofinancement dégagé)</i>	20 369 €		20 369 €
	<i>dont étude architecturale (demande 26)</i>	47 000 €		47 000 €
	<i>dont opérations éligibles (avec reliquat subv. N-1 y compris étude 24)</i>	0 €	862 401 €	862 401 €
21	Immobilisations corporelles	40 000 €	0 €	40 000 €
	<i>Collections et œuvres d'art</i>	40 000 €		0 €
27	Autres participations financières	2 500 €	600 €	3 100 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		559 869 €	863 001 €	1 422 870 €

RESSOURCES		BP 2026	Restes à réaliser N-1	Total
Chap.	Libellés			
001	Excédents antérieurs reportés	37 368 €	0 €	37 368 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	488 000 €	0 €	488 000 €
13	Subventions d'investissement	48 100 €	849 402 €	897 502 €
	<u>Financements personnes publiques membres</u>			
	<i>dont Etat FNADT (subv. étude 2024)</i>	0 €	16 000 €	16 000 €
	<i>dont Conseil Départemental Charente (solde subv. étude 2024)</i>	0 €	5 280 €	
	<i>dont Région Nouvelle Aquitaine (solde subv. étude 2024)</i>	0 €	3 960 €	
	<i>dont Conseil Départemental Charente (solde subv. modernisation)</i>	0 €	824 162 €	
	<i>dont Etat FNADT (demande subv. étude 2026)</i>	37 600 €		37 600 €
	<i>dont CNC compte soutien cinéma (subv. travaux 2025)</i>	10 500 €		10 500 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		573 468 €	849 402 €	1 422 870 €

SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)	13 599 €	-13 599 €	0 €
---	----------	-----------	------------